Assurance immeuble

Par Meli

Bonjour,

Je suis dans une impasse. Après avoir acheté 2 appartements dans un immeuble de 3 lots, j'ai appris que l'immeuble ne disposait d'aucune assurance immeuble. Ainsi, j'ai contacté mon assurance afin d'obtenir un devis à présenter à la prochaine assemblée générale. Dès lors, mon assurance m'a transmis un certain nombre de questions afin de pouvoir réaliser un devis.
Or, je n'avais pas de réponses à certaines d'entre elles (car aucune copropriété n'a jamais été mise en place auparavant et ainsi aucun rapport d'assemblée général).
C'est tout naturellement que je me suis tournée vers le propriétaire actuel du 3eme lots mais je n'ai jamais réussi à obtenir les réponses à ces questions.
De ce fait, ma demande est la suivante :
Comment dois-je faire? Car il est impensable pour moi que l'immeuble reste sans assurance et en même temps je suis craintive de prendre l'initiative de répondre à ces questions sans avoir les tenants et aboutissants. Je ne veux pas que cela vienne me causer des problèmes.

Voici les questions posées pour lesquelles je n'ai aucune réponses :

- nombre de sinistre sur les 3 dernières années

- si le contrat a été résilié par un assureur sur les 3 dernières années

- si travaux à prévoir (façade, toiture, canalisations, électricité,...)

Merci d'avance pour votre retour.

Bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devriez interroger votre vendeur. Si l'immeuble appartenait à une seule personne qui l'a divisé, il y avait une assurance qui pourrait éventuellement vous renseigner sur l'historique.

Et quand vous avez acheté ces 2 lots (?) il vous a été fourni un règlement de copropriété. En général quand il est établi lors de la division en lots, il y a un syndic provisoire qui est nommé.
Ou alors vous avez acheté sans syndic ?

Par Meli

Bonjour,

Merci pour votre réponse.
En effet, j'ai acheté sans syndic.

De plus, la personne à qui j'ai acheté est partie vivre à l'étranger et ne m'apporte aucune réponse.

Vraiment je ne sais pas comment faire.

Par yapasdequoi

Alors on ne peut pas inventer des infos que vous ne trouvez pas.
Vous allez sans doute payer une surprime les premières années.
Voyez avec l'assureur directement.